COMMUNE D'ORMONT DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 16-2025 au Conseil communal

Demande de crédit pour financer une deuxième étape de travaux sur le chemin de la Ville, Les Voëttes

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 110'500.00 afin de financer les travaux de rénovation d'un tronçon du chemin de la Ville, aux Voëttes.

2. Situation

En 2024, la Municipalité a été alertée par des citoyens concernant des problèmes de stabilisation du talus du côté amont, susceptibles de provoquer un glissement de terrain et une interruption du chemin. Suite à cette information, une analyse approfondie de la situation a été réalisée, conduisant à une première intervention au niveau du n° 2. Cette opération a consisté à refaire le drainage et à élargir légèrement le chemin.

La deuxième phase des travaux concerne la zone des parcelles RF 1846 et 2056.

3. Etat des lieux et proposition

Ce chemin, qui fait partie du domaine communal, mesure en moyenne 2,50 mètres de largeur et sert principalement à des usages agricoles.

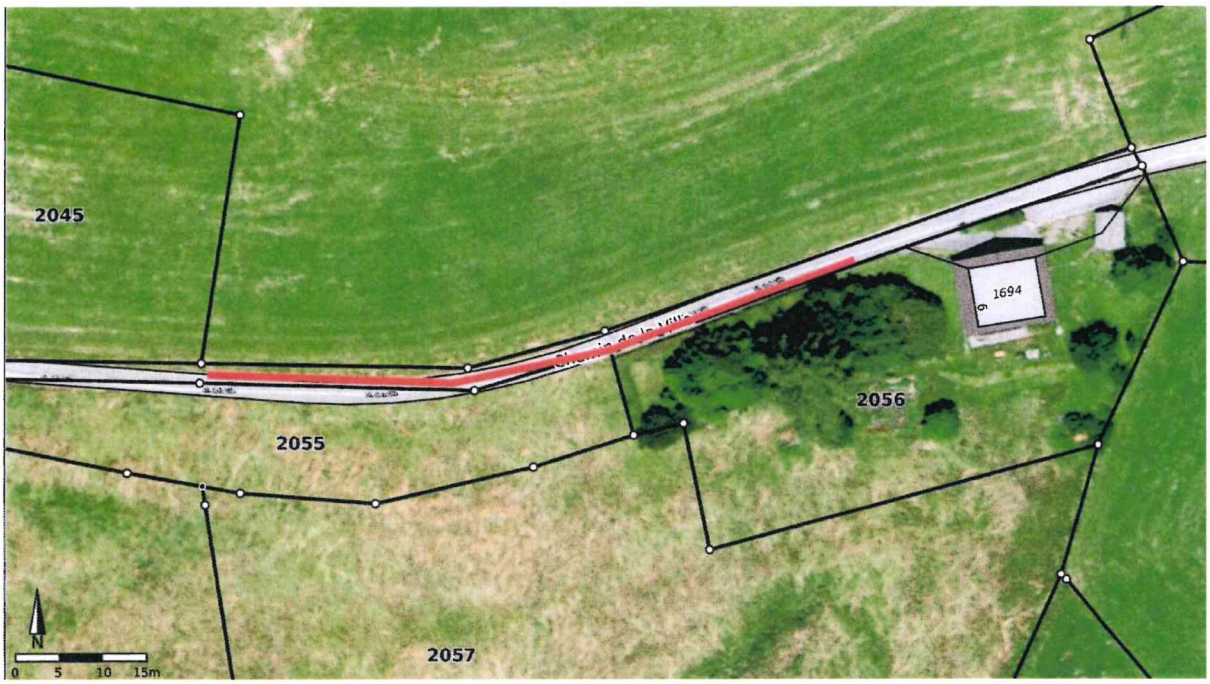
Dégradation

Ce secteur présente des signes de faiblesse variable de la portance, visibles par des fissures dans le revêtement et des tassements localisés. Par ailleurs, une instabilité notable du talus côté amont pourrait entraîner un glissement de terrain susceptible d'obstruer le chemin.

Concept de réfection

L'objectif est de renforcer le secteur présentant des faiblesses significatives dans le soutènement du talus, côté amont. Pour ce faire, une surlargeur sera créée afin de permettre la pose de deux rangées de gabions sur une longueur de 80 mètres, assurant ainsi une stabilisation efficace du talus (parcelle RF 1846).

Sur la parcelle aval RF 2056, une intervention sur 30 mètres consistera en un « dégrappage » complet : creusement et évacuation du coffre sur une épaisseur de 30 centimètres. Cette préparation sera suivie de la pose d'un revêtement bitumineux de 6 centimètres d'épaisseur.



4. Coût des travaux

Installation de chantier		CHF	3'500.00
Soutènement amont, 80 mètres		CHF	66'149.00
Stabilisation aval, 30 mètres		CHF	9'900.00
Revêtement		CHF	12'300.00
Réfection complète du coffre, 30 mètres		CHF	12'000.00
Imprévus		CHF	3'500.00
Total brut		CHF	107'349.00
Rabais 3% sur CHF 107'349.00	./.	CHF	3'220.47
Escompte 2% sur CHF 104'128.53	./.	CHF	2'082.57
TVA 8.1% sur CHF 102'045.96		CHF	8'265.72
Total net TTC		CHF	110'311.68
Prix total arrondi		**CHF**	**110'500.00**

5. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante ou le recours à un emprunt, demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

6. Amortissement

L'amortissement sera échelonné sur une période de 20 ans.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 16-2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'500.00 pour financer des travaux de réfection sur le chemin de la Ville, Les Voëttes ;
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
La Syndique La Secrétaire

Gretel Ginier Isabelle Mermod Gross

Délégué municipal : M. Marcel Borloz

Le Sépey, le 16 octobre 2025

16-2025/chemin de la ville/MB/IMG